



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de PICCIOLA (Liliane), PASQUIER (Pierre), « Établissement du texte et éditions », *Théâtre*, Tome III, CORNEILLE (Pierre), p. 877-883

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0877](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14286-7.p.0877)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

ÉTABLISSEMENT DU TEXTE ET ÉDITIONS

Selon le principe général pour ce théâtre de Corneille, Nous avons suivi le texte de l'édition *princeps*. Cette édition in-4° (Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k70394d>) se présente de la manière suivante :

[I] LA SUITE / DU / MENTEUR / COMEDIE / *Imprimé à Rouen et se vend* / A PARIS, / Chez < ANTOINE DE SOMMAVILLE, / en la Galerie des Merciers, / à l'Escu de France, / ET / AUGUSTIN COURBÉ, en la mesme / Galerie, à La Palme > Au Palais / M. DC. XLV. / AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[II-VII] EPISTRE.

[VIII-IX] PRIVILEGE DU ROY¹

[X] ACTEURS

p. 1-136 : texte de *La Suite du Menteur*

MODIFICATIONS OPÉRÉES SUR LE TEXTE ORIGINAL

CORRECTIONS DE FAUTES MANIFESTES

Le vers 1122 présentait 13 syllabes en 1645 : nous avons supprimé le « de » qui le rendait faux. L'erreur n'a pas été corrigée avant 1660.

Comme Corneille l'a fait dès 1648, nous avons remplacé par un point le point d'interrogation qui se trouvait à la fin du vers 244.

Comme Corneille l'a fait en 1660, nous avons supprimé le point situé avant la parenthèse de fermeture au vers 514.

1 « Achevé d'imprimer par Laurent Maurry à Rouen ce dernier septembre 1645 ».

À la fin du vers 895, nous avons substitué un point d'exclamation (changé en virgule en 1663) au point d'interrogation qui s'y trouvait.

CORRECTIONS POUR MODERNISATION

L'orthographe a été modernisée selon les principes généraux indiqués dans l'introduction générale en matière d'accentuation, de marques du pluriel, d'agglutination, de désagglutination, de marques de la nasalisation, de terminaisons, et concernant l'usage des majuscules à l'initiale.

Pour des raisons de métrique, nous avons maintenu la forme « avecque » aux vers 86, 604, 660, 781, 987, 1321, 1374, 1675, 1729, 1730, la forme « encor » aux vers 129, 244, 388, 499, 550, 655, 713, 722, 783, 834, 862, 1077, 1148, 1149, 1185, 1213, 1244, 1385, 1591, 1600, 1844, 1927, et la forme « jusques » au vers 1387.

Pour maintenir la rime avec « poids » nous avons conservé la forme « François » au vers 177, et, pour la rime avec « joie », la forme « monnoie » au vers 268 ; pour la rime avec « prie » la forme verbale « die » a été conservée au vers 819.

Nous avons maintenu des capitales à l'initiale pour préserver la force rhétorique de quelques termes comme « Idée » (v. 427, 436, 1161, 1469), Roi (v. 2, 74, 455, 1925), Ciel (v. 190, 551, 861, 959, 964, 1029, 1221, 1236, 1421, 1679, 1804, 1813), Justice (v. 1127).

PONCTUATION

La ponctuation a été respectée dans toute la mesure du possible mais a été modifiée selon les principes énoncés dans l'introduction générale.

Comme pour les autres pièces, nous avons fait précéder d'une virgule les didascalies placées immédiatement après le nom d'un locuteur et supprimé le point qui suivait ces didascalies ; dans les listes des acteurs, nous avons fait suivre le nom de ces derniers par une virgule et supprimé le point après l'indication de leur fonction ou qualité.

DIDASCALIES

Après le vers 1452, nous avons introduit la didascalie « *Bas* », comme Corneille l'a fait dès 1648.

LES AUTRES ÉDITIONS

UNE ÉDITION SÉPARÉE

La Suite du Menteur, comédie, Paris, Antoine de Sommaville, 1648.
Un volume in-12 de [XII]- 93 pages.

DANS DES ÉDITIONS COLLECTIVES

De l'édition collective de 1648 à l'édition collective de 1660

- 1648. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première et] Seconde Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé (avec Antoine de Sommaville et Toussaint Quinet). Privilège du Roi daté du 25 février 1647. Achevé d'imprimer du 31 septembre 1648 (*sic*).
Les pièces de la Première Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1644. Le second volume en est la suite et contient sept pièces, du *Cid* à *La Suite du Menteur*.
- 1652. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Antoine de Sommaville. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1648, données dans le même ordre. Dans cette Seconde Partie, plus aisément consultable à la BNF que celle de 1648, *La Suite du Menteur* occupe les pages 537-639.
La troisième partie contient *Théodore*, *Rodogune* et *Héraclius*.
- 1654. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé. Même privilège du Roi, même achevé d'imprimer.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles de l'édition de 1648. Quelques infimes différences d'avec l'édition de 1652.

- 1655. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Louis Chamhoudry².
In-12. Privilège du Roi.
Le contenu de la Seconde Partie est pratiquement identique à celui de l'édition de 1652.
- 1656. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde et [Troisième] Partie. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Augustin Courbé.
Privilège du Roi du 25 février 1655. Achevé d'imprimer du 28 novembre 1656.
Les pièces de la Seconde Partie sont les mêmes que celles des éditions de 1644 et 1648.
- 1657. Dans *Œuvres de Corneille*. [Première,] Seconde, [Troisième et Quatrième Partie]. [In-12].
Imprimées à Rouen et vendues à Paris chez Guillaume de Luyne.
Privilège du Roi.
Même contenu dans chaque partie qu'en 1656.

DE L'ÉDITION DE 1660 À L'ÉDITION DE 1682

- 1660. Dans *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I], II [et III]. [In-8].
Le format a changé par rapport à l'édition des *Œuvres* puisque l'on a affaire à une édition in-8°. Les dédicaces ont disparu.
Le tome II a été imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne.
Privilège du Roi daté de janvier 1653 ; achevé d'imprimer du 31 octobre 1660.
Le second volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens de chacune des huit pièces contenues dans le volume, puis le texte des pièces : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Théodore*, *Le menteur*, *La Suite du menteur* (p. 615-720). Corneille n'y a pas respecté l'ordre chronologique de publication des pièces, regroupant les tragédies et réservant les comédies pour la fin du volume.

2 Ainsi qu'Antoine de Sommerville, Edme Pépingué, Jean-Baptiste Loyson.

Chacune des pièces de ce volume bénéficie d'une gravure. Pour *La Suite du Menteur*, il s'agit d'un frontispice de Chauveau et Daret, placé entre la liste des acteurs et le texte de la pièce. On voit l'intérieur de la prison, qui, bien que peu meublé (rien d'autre que la table où Dorante peut écrire) n'a rien de sinistre et présente même quelque élégance architecturale. Dorante, chapeau à plumes sur la tête, dérobe le portrait de Mélisse à Lyse.

- 1663. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] et II [*Grand Folio*].
Imprimé à Rouen par Laurens Maurry et vendu à Paris chez Augustin Courbé et Guillaume de Luyne (qui a transféré ses droits à Thomas Jolly et Louis Billaine). Pour cette Partie II : le privilège est de janvier 1653 et l'achevé d'imprimé date du 15 septembre 1663. Il s'agit d'un grand *in folio*, qui marque la consécration d'une œuvre. Le deuxième volume contient le *Discours de la tragédie*, les Examens des douze pièces du volume, *Pompée*, *Le Menteur*, *La Suite du Menteur* (p. 107 à 162), *Rodogune*, *Théodore*, *Héraclius*, *Andromède*, *Don Sanche d'Aragon*, *Nicomède*, *Pertharite*, *Œdipe*, *La Conquête de la Toison d'Or* puis leurs textes, donnés dans l'ordre de publication, et enfin le *Discours des trois unités*.
- 1664. *Le Théâtre de P. Corneille, revu et corrigé par l'auteur*. [I] II, [III]. [In 8°, comme en 1660]
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne, Thomas Jolly, Louis Billaine. Privilège du Roi de janvier 1653. Les huit pièces contenues dans chacun des trois volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1660. Le quatrième volume contient *Sertorius*, *Sophonisbe* et *Othon*. Il paraît en 1666.
- 1668. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].
Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (avec Thomas Jolly, et Louis Billaine). Privilège du Roi de janvier 1653. Les huit pièces contenues dans chacun des trois premiers volumes sont les mêmes que dans l'édition de 1664. Dans le quatrième volume, cinq pièces, *Agésilas* et *Attila* s'ajoutant aux tragédies publiées dans le volume publié en 1666.

- 1682. *Le Théâtre de P. Corneille. Revu et corrigé par l'auteur*. Partie [I] II, [III et IV]. [In-12].

Imprimé à Rouen, et vendu à Paris chez Guillaume de Luyne (ainsi que, par accord, Étienne Loyson et Pierre Trabouillet). Privilège du Roi du 17 avril 1679.

Huit pièces par volume. Les pièces contenues dans les trois premiers volumes sont les mêmes que dans les trois premiers de l'édition de 1664. Le quatrième voit s'ajouter *Tite et Bérénice*, *Pulchérie* et *Suréna* aux cinq pièces publiées dans le volume de 1668. *La Suite du Menteur* occupe les pages p. 435-518, après *Le Menteur*, les deux comédies étant placées entre *Pompée* et *Théodore*.

L'ÉVOLUTION DU TEXTE AU FIL DES ÉDITIONS

Nous avons largement commenté, dans notre introduction³, la suppression importante effectuée dans l'acte V à l'occasion de la nouvelle édition collective de 1660 et qui ont pour effet d'accentuer l'excès de sérieux de la comédie alors que Corneille se reprochait déjà une trop grande gravité compte tenu du genre dramatique revendiqué. Ces suppressions ont été maintenues dans les éditions ultérieures.

Pour le reste, la réécriture n'excède jamais trois vers.

Outre la correction d'une faute manifeste au vers 1122, qui comptait 13 syllabes à cause d'un « de » inutile, on note que l'essentiel des modifications consiste dans la chasse aux archaïsmes : suppression de « avecque » en tournant autrement les phrases (v. 86, 604, 781, 987, 1321, 1374, 1675) ; élimination, dans la mesure du possible, de « dedans » (v. 908, 1471, 1531,) et « dessous » (v. 1065) en qualité de préposition ; tendance à remplacer « connaître » par « reconnaître » quand le verbe porte ce sens ; remplacement du superlatif relatif sans article avant « plus », que condamnait Vaugelas, par une autre tournure ou l'expression correcte (v. 827 et 970).

Comme pour toutes ses œuvres, Corneille renonce quasi systématiquement à la place poétique, mais peu naturelle, des pronoms, personnels

3 Voir les pages 854-857.

ou réfléchis, en position de complément d'objet direct ou indirect d'un verbe à l'infinitif précédé d'un verbe modalisant (v. 193, 246, 330, 369, 426, 545, 752, 758, 929, 1316, 1343, 1587, 1640, 1666, 1668). Assez curieusement, à partir de 1660, le « Je veux le dérober » du vers 725 est transformé en « Je le veux le dérober ».

Au vers 1681, l'opportunité du remplacement du verbe « aigrir » par le verbe « croître » avec « ma plaie » comme complément d'objet nous paraît discutable, mais il est vrai que Corneille avait déjà employé le verbe « aigrir » au vers 1676.

Au vers 9, Corneille a remplacé un vers trop pompeux pour une comédie par un vers simple, et même familier : « Votre propre Grandeur dût fendre ainsi le vent ? » par « Vous sêtes faire gille, et fendîtes le vent ».

La modification du vers 158 présente comme plus efficace l'intervention de Philiste, qui, selon l'estimation de Cliton, devrait désormais pouvoir faire libérer Dorante non pas sous huit jours, mais sous deux. Au vers 249, le remplacement de « nasillard » par « babillard » évite une redite puisque Lyse a déjà fait des commentaires sur le nez et le « beau ton de voix » de Cliton-Jodelet. Enfin, au vers 74, Corneille remplace « sergent » par « traitant » ; comme il est ensuite question à plusieurs reprises de la cupidité et de la malhonnêteté des sergents liés à la prison, Corneille a choisi une autre référence pour figurer l'avidité de la famille de Lucrèce, ce qui évite la monotonie et constitue une allusion à l'actualité, la colère contre les collecteurs d'impôts s'étant fortement exprimée pendant la Fronde⁴.

Enfin, à partir de 1663, Corneille insère des didascalies concernant la localisation de l'action, précisant un changement de lieu à l'intérieur d'un même acte (pour la scène 4 du deuxième), ou indiquant le cadre de tout un acte (acte III).

4 Voir G. Couton, Corneille. *Œuvres complètes*, tome II, éd. citée, p. 1246.